

## Conseil municipal

### Séance du 19 mars 2010

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du douze des mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS :** M. MARIU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe - Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Mmes CUNHA Martine - LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric- Mme NOMINE Nathalie.

**ABSENTS EXCUSES :** M. ROY Thierry (appelé en urgence sur son lieu de travail)

**POUVOIRS :** NEANT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. LEGRAND Gérard.



#### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 janvier 2010 a été approuvé à l'unanimité après une observation de M. LEBLOIS Roland concernant 1 date figurant dans les délibérations suivantes :

n° 2010/01-V.C. PLU – modification de zonage et bilan de la concertation

et n° 2010/01-V.E. PLU – zone d'activité et bilan de la concertation

A savoir: \* une réunion de présentation du projet a été organisée pour les personnes publiques associées le 2 octobre 2009 (et non 2010 comme mentionné par erreur).

#### **II- INFORMATIONS**

##### ***A- Point sur la précédente séance***

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion ; il précise que pratiquement tous les dossiers ont été traités.

Il précise que l'ADUC a préparé un nouveau dossier concernant la révision du PLU pour la création d'une zone d'activités économiques et artisanales qui a été transmis à M. DANCETTE pour avis avant convocation des Personnes Publiques Associées et lancement de la procédure d'enquête publique.

##### ***B- Conseil d'école***

Les élus sont informés que les services de l'éducation nationale ont décidé la mise en place d'un PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sécurité) ; ceci bien que les écoles de la commune ne soient pas dans un périmètre particulier nécessitant impérativement une telle mise en place. Des exercices y afférents ont été effectués et quelques petites améliorations sont à prévoir.

##### ***C- SITS***

Les élus sont informés que la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat de Transports Scolaires (SITS) devrait être revalorisée et portée de 2,37 € à 2,49 € par élève ; augmentation qui serait liée au coût dit « de la solidarité ».

##### ***D- Chemins de randonnée***

Dans le cadre du plan communautaire de mise en place de circuits de randonnée pédestre M. HUGUET et des élus de Villeperdue sont allés examiner sur place le problème du circuit Nord et du Chemin Rural n° 9 qui fait limite de commune. M. HUGUET a convenu que les constatations faites par les uns et les autres s'avèrent

exactes et qu'un fossé d'assainissement a été réalisé dans l'emprise de ce chemin ; il a précisé qu'il fera un rapport afin que ce chemin ne figure plus dans le réseau des circuits de randonnée pédestre de la Communauté de Communes.

### **E- Bibliothèque**

Mme RAVION rappelle aux élus que la remise des « coups de Cœur » aura lieu à Pouzay le 27 mars 2010 à partir de 14h30 et que cela concerne 1 000 enfants et les 8 bibliothèques de la communauté de communes. Elle ajoute qu'un spectacle pour enfants accompagne cette remise de prix et que la communauté de communes participe chaque année à l'achat des livres soumis au vote des enfants.

### **F- Bulletin communal**

M. le Maire précise :

- que la sortie du prochain bulletin communal est programmée pour la fin de l'année
- que c'était matériellement trop tôt pour juin

Il est envisagé une édition allégée du style de celui de 2008 en complément des lettres d'information et du site Internet.

## **III- BUDGET GENERAL**

### **A- Point sur les réalisations 2009**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2009 concernant le budget général qui sont établis comme suit :

<b>Balance</b>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	708527,87	821194,73	112666,86
Investissement	483767,16	881800,91	398033,75
Restes à réaliser en Investissement	525754,95	36424,00	-489330,95

<b>DEPENSES</b>		<b>Réalisé 2008</b>	<b>BP+DM 2009</b>	<b>Réalisé 2009</b>
011	Charges à caractère général	138 022,80	145130,00	122 364,11
012	Charges de personnel	248 462,46	280000,00	271 176,29
014	Atténuation de produit			
65	Autres charges de gestion courante	52 090,32	55400,00	54 087,25
66	Charges financières	21 947,47	29200,00	28 659,40
67	Charges exceptionnelles	381,61	950,00	227 938,82
68	Dotations aux amortissements	0,00	10302,00	4 302,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissements	0,00		0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>460 904,66</b>	<b>520 982,00</b>	<b>708 527,87</b>
<b>RECETTES</b>				
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	3500,00	3 500,00
013	Atténuations de charges	7 794,47	18700,00	12 193,72
70	Produits des services et ventes diverses	64 417,15	50570,00	54 546,50
72	Travaux en régie	19 871,55	28500,00	26 556,97
73	Impôts et taxes	208 054,00	241862,95	242 619,55
74	Dotations - Subventions - Participations	256 637,12	151211,00	161 319,41
75	Autres produits de gestion courante	93 163,58	84100,00	89 967,19
76	Produits financiers	223,29	0,00	90,38
77	Produits exceptionnels	12 837,01	2000,00	230 401,01
	<b>TOTAL</b>	<b>662 998,17</b>	<b>580 443,95</b>	<b>821 194,73</b>
	<b>Balance</b>	<b>202 093,51</b>	<b>59 461,95</b>	<b>112 666,86</b>
	<b>Capital de la dette</b>	<b>53 667,67</b>	<b>49 600,00</b>	<b>48 488,62</b>

Bilan "Investissements"							
PROGRAMME		Dépenses			Recettes		
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	RAR	Prévu	Réalisé	RAR
0	Déficit ou excédent	0,00 €	0,00 €		228 179,84 €	228 179,84 €	
0	Intégration frais d'études..	27 735,45 €	27 735,46 €		27 735,45 €	27 735,46 €	
0	Amortissements frais d'études				10 302,00 €	7 372,23 €	
00	Capital des emprunts	49 600,00 €	48 488,62 €				
00	Opérations non affectées				3 000,00 €	1 754,82 €	
00	Excédent de fonctionnement capitalisé				198 593,51 €	198 593,51 €	
00	TLE					10 410,00 €	
00	Virement section de fonctionnement				58 810,95 €		
00	* + ou - valeur sur cession/ Valeur PL3		69 248,82 €			224 478,59 €	
00	Cession d'immobilisation				150 000,00 €		
010	Matériel école	17 000,00 €	14 168,41 €	2 831,59 €	000,00 €	9 000,00 €	
012	Travaux école	10 000,00 €	719,10 €	9 280,90 €			
013	Réhabilitation LL3	125 352,60 €	122 042,96 €		144 200,00 €	109 262,00 €	
018	Grosses répa bâtiments	20 000,00 €	5 808,87 €	14 191,13 €			
021	Décors de Noël	11 000,00 €	7 223,05 €	3 776,95 €			
026	Site Internet	4 000,00 €	1 649,28 €				
029	Acquisitions foncières	204 000,00 €		204 000,00 €			
030	Grosses répa locatifs	16 000,00 €	12 093,97 €	3 906,03 €			
031	Révision PLU	11 000,00 €	6 563,65 €	4 436,35 €			
032	Sanitaires école primaire	145 000,00 €	8 667,75 €	136 332,25 €	78 852,00 €		33 852,00 €
033	Acoustiques Albizzias	40 000,00 €		40 000,00 €			
034	Aménagement bureau Mairie	6 000,00 €		6 000,00 €			
035	Aménagement locaux techni	5 000,00 €		5 000,00 €			
159	Voirie	194 000,00 €	103 820,48 €	90 179,52 €	35 000,00 €	62 214,46 €	
178	Achat de matériel	26 800,00 €	24 584,37 €	2 215,63 €			
191	Eclairage public	8 000,00 €	4 395,40 €	3 604,60 €	500,00 €	2 800,00 €	2 572,00 €
040	Travaux en régie	28 500,00 €	26 556,97 €	0,00 €			
	Prêt relais TVA						
	Dépenses imprévues	347,70 €		0,00 €			
	<b>Total</b>	<b>949 335,75</b>	<b>483 767,16</b>	<b>525 754,95</b>	<b>949 335,75</b>	<b>881 800,91</b>	<b>36 424,00</b>

### B- Compte de Gestion 2009

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2008 concernant le budget assainissement établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	228179,84		169853,91	398033,75
Fonctionnement	202093,51	198593,51	109166,86	112666,86
Total	430273,35	198593,51	279020,77	510700,61

### C- Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2009

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 à l'unanimité moins une abstention : C. MESSIER);
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

\* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3500,00		228179,84		231679,84
Opérations de l'exercice	708527,87	817694,73	483767,16	653621,07	1192295,03	1471315,80
Totaux	708527,87	821194,73	483767,16	881800,91	1192295,03	1702995,64
<b>Résultats de clôture</b>		<b>112666,86</b>		<b>398033,75</b>		<b>510700,61</b>
Restes à réaliser			525754,95	36424,00	525754,95	36424,00
Totaux cumulés		112666,86	525754,95	434457,75	525754,95	547124,61
<b>Résultats définitifs</b>		<b>112666,86</b>		<b>-91297,20</b>		<b>21369,66</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	59465,95
Résultat de l'exercice - Excédent Déficit	112666,86
<b>Résultat cumulé au 31-12-2009</b>	<b>112666,86</b>
<b>A- EXCEDENT AU 31-12-2009</b>	112666,86
<b>Affectation obligatoire:</b>	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	112666,86
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	0,00
<b>B- DEFICIT AU 31-12-2009</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

#### **D- Solidarité tempête**

M. le Maire, Considérant les dramatiques conséquences de la tempête qui s'est abattue sur la côte atlantique dans la nuit du 27 au 28 février 2010 pour les collectivités de Vendée et de Charente Maritime, propose à l'Assemblée délibérante que la Commune de Villeperdue s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à main levée:

1- d'apporter son aide aux communes sinistrées.

2- de verser la somme de 200 € à l'association « Carrefour des Communes » (Siret 440 623 270 00012).

3- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 article 6574

4- de demander qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

### E- Subventions

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes de subvention reçues et de la liste des subventions attribuées les années précédentes. Les élus arrêtent les inscriptions budgétaires y afférent comme suit : article 65736 : 3 500 € et article 6574 : 3 900 € .

Le Conseil Municipal décide de porter la subvention pour les CFA, MFR, AFORPROBA de 37 € à 38 € par élève domicilié dans la commune et scolarisé dans ce type d'établissement. Les élus tiennent à rappeler que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget.

Après discussion et délibération, les élus décident d'accorder les subventions suivantes, à l'unanimité à main levée, pour l'année 2010 :

Demandeur ou bénéficiaire	Accordé 2004	Versé 2005	Accordé 2006	Accordé 2007	Accordé 2008	Accordé 2009	Accordé 2010
<b>article 65736</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
CCAS	2 000,00 €	2 800,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
<b>article 6574</b>	<b>1 366,00 €</b>	<b>1 225,35 €</b>	<b>1 784,95 €</b>	<b>1 996,75 €</b>	<b>2 258,45 €</b>	<b>2 530,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>
Coopérative scolaire	430,00 €	425,00 €	448,00 €	460,80 €	474,00 €	500,00 €	
APE		150,00 €	0,00 €				
Assoc les Fripons						200,00 €	
Espace Jeunes			750,00 €	750,00 €			
SCV Football							
AGV					279,00 €		
Basket					270,00 €		
Volley-Ball	380,00 €		0,00 €				
Batterie fanfare Thilouze	150,00 €	150,00 €	155,00 €	160,00 €	160,00 €	200,00 €	200,00 €
Chorale A sans Souci		150,00 €	0,00 €				
ADEL Montbazou	75,00 €	75,00 €	77,00 €	80,00 €	80,00 €		
CFA MFRo- Sorigny	35,00 €		36,00 €				
CFA Joué les Tours	105,00 €	70,00 €	36,00 €	72,00 €		152,00 €	152,00 €
MFR Azay le Rideau			36,00 €	72,00 €		76,00 €	
MFR Neuvy le Roi		35,00 €	36,00 €	36,00 €	37,00 €	37,00 €	38,00 €
AFORPROBA	35,00 €		36,00 €	36,00 €	37,00 €		
Comice Agricole	51,00 €	50,35 €	49,95 €	49,95 €	49,95 €	95,00 €	100,00 €
Prévention Routière	45,00 €	50,00 €	52,00 €	54,00 €	0,00 €		
Secours catholique	45,00 €	50,00 €	52,00 €	54,00 €			
SPA	15,00 €	20,00 €	21,00 €	22,00 €	22,00 €		
Amicale Pompiers					300,00 €		
CLIS/ OCCE					50,00 €	50,00 €	
Divers				150,00 €			1 740,00 €
<b>Autres</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
Mission Locale					499,50 €	0,00 €	
Communes sinistrées						150,00 €	200,00 €
Touraine Chinonais Initiative						600,00 €	
Pass Foncier							3 000,00 €
FLES						400,00 €	
ACIL				70,00 €		70,00 €	70,00 €

### F- Solidarité Haïti

M. le Maire précise que la Communauté de Communes va verser une aide aux sinistrés d'Haïti mais qu'elle envisage d'attendre un peu pour ce faire car des aides arrivent de partout actuellement mais il y aura encore des besoins non satisfaits dans quelques mois.

## G- Présentation du Budget Primitif 2010

M. le Maire présente aux élus le projet de budget 2010.

Il fait le point sur l'évolution des dotations d'Etat ; la DGF a plutôt tendance à baisser pour bon nombre de commune alors qu'elle reste stable pour Villeperdue.

A propos des recettes fiscales, il précise que les revenus de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière sur les propriétés bâties augmentent grâce aux nouvelles constructions alors que les revenus du Foncier non bâti sont à la baisse.

Il propose d'envisager une augmentation des taux de 2% des taux des diverses taxes communales.

Il présente ensuite ses propositions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il détaille les projets d'investissement comme suit :

- Travaux aux écoles : remplacement et/ou réfection de fenêtres
- Grosses réparations dans les bâtiments communaux : il reste de gros travaux à faire dans différents bâtiments. La réfection de la Salle Polyvalente fera l'objet d'un programme spécifique.
- Décors de Noël : le remplacement de certains décors ou des achats complémentaires seront fait en fonction des offres reçues
- Acquisitions foncières : Les crédits concernant ce programme sont ramenés à la somme de 80 000 € dont 8 000 € pour l'achat du terrain du bloc sanitaire de l'école primaire
- Bloc sanitaire : les offres sont un peu supérieures aux prévisions aussi certains VRD seront réalisés par les agents techniques communaux
- Salle des Albizzias : il y a lieu de continuer les travaux de réfection et/ou d'amélioration
- Mairie : l'attribution de la Dotation de Solidarité Rurale n'est pas encore connue mais les travaux de réaménagement de la Mairie seront fait cette année avec ou sans cette aide
- Locaux techniques : des travaux sont encore à prévoir
- Standard téléphonique : cet équipement s'avère nécessaire pour la Mairie
- Eclairage public : une dernière tranche de travaux de réfection et de remise aux normes est à effectuer pour l'impasse du sabot et les rampes piétonnes d'accès au pont.

## H- Vote des taux des Impôts locaux

M. le Maire donne connaissance ou rappelle :

1- le passage à la TPU au niveau de la communauté de communes en 2009

2- les données figurant sur l'état de notification (N° 1259) des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2010

3- que le produit fiscal global attendu à taux constants s'élève à 130 033 € comme suit:

- 9 007 € au titre des allocations compensatrices
- 121 026 € au titre du produit fiscal attendu.

Taxe	taux 2003 à 2005	taux 2006	taux 2007 2008	taux 2009	bases 2010	taux 2009	Produit attendu
Taxe d'habitation	11,71%	12,30%	12,42%	12,79%	522600	12,79%	66841
Taxe foncière-bâti	9,09%	9,54%	10,02%	10,82%	430100	10,82%	46537
Taxe foncière-non bâti	21,89%	22,98%	23,20%	23,90%	32000	23,90%	7648
Taxe professionnelle	8,63%	9,06%	9,15%				0
Total attendu							121026

Pour compenser les pertes de recettes, M. le Maire propose une augmentation uniforme des taux des impôts locaux de 2%. Après délibération les élus acceptent cette proposition à l'unanimité à main levée. Ils chargent

M. le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Taxe	bases 2010	taux 2010	Produit attendu
Taxe d'habitation	522600	13,05%	68199
Taxe foncière-bâti	430100	11,04%	47483
Taxe foncière-non bâti	32000	24,38%	7802
Total attendu			123484

## I- Vote du Budget 2010

M. le Maire présente ensuite les prévisions budgétaires 2010 ainsi que la liste des subventions à accorder et détaille les programmes d'investissement à continuer ou à mettre en œuvre et leur financement. Le budget est arrêté comme suit :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellés	BP+DM 2009	Réalisé 2009	Propositions	Vote
	DEPENSES				
011	Charges à caractère général	145 130,00	122 364,11	148 540,00	148 540,00
012	Charges de personnel	280 000,00	271 176,29	333 850,00	333 850,00
65	Autres charges de gestion courante	55 400,00	54 087,25	60 556,00	60 556,00
66	Charges financières	29 200,00	28 659,40	21 600,00	21 600,00
67	Charges exceptionnelles	950,00	227 938,82	450,00	450,00
68	Dotations aux amortissements	10 302,00	4 302,00	10 302,00	10 302,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	1 191,00	1 191,00
023	Virement à la section d'investissement	59 461,95	0,00	58 398,00	58 398,00
	<b>TOTAL</b>	<b>580 443,95</b>	<b>708 527,87</b>	<b>634 887,00</b>	<b>634 887,00</b>
	RECETTES				
013	Atténuations de charges	3 500,00	3 500,00	7 680,00	7 680,00
70	Produits des services et ventes directes	18 700,00	12 193,72	50 680,00	50 680,00
042 (ex 72)	Travaux en régie	50 570,00	54 546,50	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	28 500,00	26 556,97	248 400,00	248 400,00
74	Dotations- Subventions- Participations	241 862,95	242 619,55	1 444 570,00	1 444 570,00
75	Autres produits de gestion courante	151 211,00	161 319,41	82 550,00	82 550,00
76	Produits financiers	84 100,00	89 967,19	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	90,38	2 000,00	2 000,00
002	Excédent antérieur reporté	2 000,00	230 401,01	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>580 443,95</b>	<b>821 194,73</b>	<b>634 887,00</b>	<b>634 887,00</b>

<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Libellés	BP+DM 2009	Reports	Propositions	Total
	DEPENSES				
001	Déficit reporté	0,00		0,00	0,00
20/21/23	Opérations d'équipement	871 652,60	397 474,05	1 985 259,95	5 960 000,00
16	Remboursement des emprunts, dettes, caut	49 600,00		170 500,00	170 500,00
020	Dépenses imprévues	347,70		1 824,61	1 824,61
040	Transfert entre section- travaux en régie			30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales	27 735,45		7 500,00	7 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>949 335,75</b>	<b>397 474,05</b>	<b>4 083 505,56</b>	<b>80 582 461</b>
	RECETTES				
001	Excédent reporté	228 179,84		398 033,75	398 033,75
10222	Fonds affectés- FCTVA	45 000,00		12 000,00	12 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	198 593,51		112 666,86	112 666,86
13	Subventions d'investissement	169 714,00	36 424,00	42 500,00	789 240,00
16	Emprunts	58 000,00		125 000,00	1 250 000,00
165	Autres/ Cautions	3 000,00		3 000,00	3 000,00
20	Subventions- Participations	0,00		0,00	0,00
024	Produits de cession d'immobilisations	150 000,00			
21	Immobilisations corporelles				
481	Amortissements des charges à répartir				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	58 810,95		58 398,00	58 398,00
040	Opérations de transfert entre section	10 302,00		10 302,00	10 302,00
041	Opérations patrimoniales	27 735,45		7 500,00	7 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>949 335,75</b>	<b>36 424,00</b>	<b>769 400,61</b>	<b>80 582 461</b>
	Différence	0,00	-36 105,05	36 105,05	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, vote ce budget.

### **J- Précisions de M le Receveur Municipal**

M. FOURMY, Receveur Municipal, apporte diverses précisions au cours de la discussion sur les différents budgets, à savoir notamment:

- que les dépenses réelles 2009 ont augmenté de 11 300 € (dépenses d'ordre non comprises)
- que les produits réels ont diminué de 77 000 € (recettes d'ordre non comprises)
- que la baisse des recettes est liée à la diminution des compensations de l'Etat et au passage en TPU de la Communauté de Communes
- que la dette de la commune est de 627 826 € en capital au 31-12-2009
- que le fonds de roulement est largement suffisant
- que la capacité d'autofinancement dégagée en fonctionnement est passée de 202 000 € au 31-12-2008 à 113 469 € au 31-12-2009 notamment à cause des pertes de recettes

### **IV- BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **A- Compte de Gestion 2009**

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2009 concernant le budget annexe assainissement comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-66236,57		76303,22	10066,65
Fonctionnement	17065,37	17065,37	20031,93	20031,93
Total	-49171,20	17065,37	96335,15	30098,58

#### **B- Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2009**

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

\* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			49171,20			0,00
Opérations de l'exercice	34678,04	54709,97	71807,97	148111,19	106486,01	202821,16
Totaux	34678,04	54709,97	120979,17	148111,19	155657,21	202821,16
Résultats de clôture		20031,93		27132,02		47163,95
Restes à réaliser			31314,60	22500,00	31314,60	22500,00
Totaux cumulés		20031,93	31314,60	49632,02	31314,60	69663,95
Résultats définitifs		20031,93		18317,42		<b>38349,35</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au



résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	11876,00
Résultat de l'exercice - Excédent Déficit	20031,93
<b>Résultat cumulé au 31-12-2009</b>	<b>20031,93</b>
<b>A- EXCEDENT AU 31-12-2009</b>	20031,93
<b>Affectation obligatoire:</b>	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	4031,93
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	16000,00
<b>B- DEFICIT AU 31-12-2009</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

## **V- BUDGET EAU POTABLE**

### ***A- Eau Potable- Compte de Gestion 2009***

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2009 concernant le budget annexe eau potable et approuvent les comptes administratifs et comptes de gestion y afférent comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	31619,17		3995,46	35614,63
Fonctionnement	7764,55	7764,55	10687,85	10687,85
Total	39383,72	7764,55	14683,31	46302,48

### ***B- Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2009***

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

\* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

1° lui donnent acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				31619,17	0,00	31619,17
Opérations de l'exercice	22870,95	33558,80	24391,42	28386,88	47262,37	61945,68
Totaux	22870,95	33558,80	24391,42	60006,05	47262,37	93564,85
Résultats de clôture		10687,85		35614,63		46302,48
Restes à réaliser			44285,39	9200,00	44285,39	9200,00
Totaux cumulés		10687,85	44285,39	44814,63	44285,39	55502,48
Résultats définitifs		10687,85		529,24		<b>11217,09</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)		0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		4990,00
Résultat de l'exercice - Excédent		10687,85
Déficit		
<b>Résultat cumulé au 31-12-2009</b>		<b>10687,85</b>
<b>A- EXCEDENT AU 31-12-2009</b>		10687,85
<b>Affectation obligatoire:</b>		
* à l'apurement du déficit		
Déficit résiduel à reporter		
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068		0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>		
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068		10687,85
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)		
<b>B- DEFICIT AU 31-12-2009</b>		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

## **VI- BUDGET - FINANCES**

### ***A- Ligne de Trésorerie et emprunt***

M. le Maire informe les élus qu'avec les travaux de voirie en cours, ceux de construction du bloc sanitaires... il serait prudent de prévoir l'ouverture d'une ligne de Trésorerie. Il ajoute qu'un emprunt a été prévu au budget primitif 2010 pour financer les travaux de voirie.

Après discussion les élus donnent leur accord sur l'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 100 000 € et invitent M. le Maire à solliciter des offres pour cette dernière ainsi que pour le prêt de 80 000 € pour un examen lors de la prochaine réunion.

### ***B- CRCA et convention naissances***

M. le Maire informe les élus que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou-Agence de Montbazou propose de passer une convention naissance avec la commune afin de faire remettre à l'un des parents de chaque nouveau-né déclaré auprès de la mairie un carton de présentation de l'offre naissance du Crédit Agricole.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée :

- 1- accepte cette proposition
- 2- charge M. le Maire de signer la convention y afférente et précise que la contribution communale sera de 4 €.

### ***C- Veolia et réfection portail château d'eau***

M. le Maire rappelle aux élus que le portail et la clôture du château d'eau étaient assez vétuste et qu'il était devenu nécessaire d'en envisager le remplacement. Il ajoute que la Veolia s'était engagé à participer au financement de ces travaux à hauteur de 1 000 €.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte cette proposition.

## **VII- ASSAINISSEMENT**

### ***A- Réhabilitation du réseau et convention SAFEGE***

M. le Maire rappelle aux élus :

- qu'une étude de diagnostic du réseau communal collectif d'assainissement eaux usées a été réalisée en 2009
- que cette étude préconise la réalisation de travaux de réhabilitation du dit réseau afin de réduire considérablement les infiltrations d'eaux parasites
- qu'il a été prévu lors d'une précédente séance de faire réaliser ces travaux courant 2010
- qu'il a aussi été envisagé de confier à SAFEGE une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour ce faire ; mission portant sur la phase d'étude (demande de subventions et passation des marchés) et sur le contrôle des travaux
- que le coût de ce programme de travaux est de l'ordre de 23 000 € H.T
- que le forfait de rémunération est de 3 000 € H.T. soit TTC 3 588 €.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention d'ingénierie correspondante.

### ***B- Assainissement autonome***

M. le Maire précise que la réhabilitation des assainissements autonomes va apporter des charges nouvelles aux usagers sans aide pour la réalisation des travaux. Il propose d'attendre un peu pour prendre une décision en la matière.

### ***C- Tarif 2010 et lettre des services préfectoraux***

M. le Maire donne lecture du courrier émanant des services préfectoraux en date du 8 février 2010 ayant pour objet la tarification du service public d'assainissement collectif.

Ce courrier porte sur:

- 1- la nécessité de mettre en conformité la part fixe de la redevance annuelle avec l'article L.2224-12-4 du CGCT et de son décret du 6 Août 2007 sachant que celle-ci ne doit pas excéder 50% du montant de la facture type 120 m3 et 40% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010
- 2- la mise en conformité de la gestion des impayés avec l'article R2224-19-9 du CGCT qui dispose « à défaut de paiement dans un délai de 3 mois à compter de la présentation de la quittance et dans les 15 jours d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la redevance est majorée de 25% ».

M. le Maire précise que pour le point 1 il a adressé un courrier à la Préfecture pour signaler qu'il ne peut donner une suite favorable à une mise en conformité pour 2010 sachant que les contribuables doivent avoir connaissance du prix du service avant le 1<sup>er</sup> janvier de sa mise en application.

### ***D- Impayés 2010***

M. le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2009/12-VIII.A., à savoir :

« M le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une revalorisation éventuelle de la redevance communale d'assainissement eaux usées.

Il propose une augmentation de 2% sur la part forfaitaire et de porter la part variable à 0,1200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (C. MESSIER) :

1- arrête les tarifs 2010 comme suit :

- part forfaitaire de la redevance assainissement 100,00 € (rappel : 98,00 € pour 2009 - 95,00 € pour 2008 )
- part variable applicable sur les consommations portée à 0,1200 € (rappel : 0,1100 € en 2009 - 0,1000 € en 2008)

2- fixe la date limite de paiement de la prochaine facturation au 30 juin 2010 sachant que les redevances impayées après cette date seront majorables de 25% selon les dispositions de l'article 12 du décret n° 67.945 du 24 octobre 1967

3- informe les élus qu'une redevance pour modernisation des réseaux de collecte est perçue par l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur les m<sup>3</sup> assainis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (0,16 €/m<sup>3</sup> en 2008 et 0,18 €/m<sup>3</sup> en 2009) Les élus précisent que le coût global pour un foyer consommant 120m<sup>3</sup> d'eau pour 2010 sera d'environ 136,00 € (rappel : 111,20 € en 2009 – 107,00 € en 2008), redevance modernisation des réseaux comprise. »

Il précise qu'il y a lieu de mettre le point 2 en conformité avec l'article R2224-19-9 du CGCT qui dispose « à défaut de paiement dans un délai de 3 mois à compter de la présentation de la quittance et dans les 15 jours d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la redevance est majorée de 25% ».

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte cette proposition.

#### **E- Tarif redevance traitement matières de vidange 2010**

M. le Maire rappelle que le SATESE a arrêté le montant de la redevance traitement matière de vidange à 0,10 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité à main levée confirme que, comme pour les années antérieures, la commune encaissera le montant de la dite redevance pour la reverser dans son intégralité au SATESE au tarif fixé par ce dernier. Il ajoute que la redevance 2010 sera facturée en début d'année 2011.

### **VIII- AGENCE POSTALE**

#### **A- Choix de l'agent**

Pour l'emploi d'agent d'accueil à l'agence postale et au secrétariat de mairie, la commune a reçu 20 candidatures. 10 personnes ont été reçues pour un premier entretien, 6 personnes ont été reçues pour un second entretien en présence d'un agent de la Poste et 4 personnes ont été retenues pour passer des tests. Mme PETIT Pascale a été choisie au terme de ces différentes étapes. Elle suivra une formation spécifique au cours de la période du 29 mars au 3 avril 2010 pour une ouverture de l'Agence Postale Communale le 6 avril 2010.

#### **B- Mise en service de l'Agence**

Le déménagement du bureau et du mobilier de la secrétaire de Mairie est prévu les 22 et 23 mars et des travaux d'aménagement vont être réalisés dans la foulée par des agents communaux et une entreprise.

Le mobilier de la Poste doit être livré et mis en place le 31 mars.

La boîte à lettres extérieure jaune va être ramenée devant la Mairie à côté des panneaux d'affichage avant d'être remplacée par une boîte de couleur grise

#### **C- Participation de la Poste**

M. le Maire rappelle aux élus que :

- 1- Par courrier du 28 décembre 2009, la Poste a confirmé qu'elle verserait une somme de 5 000 € le 1<sup>er</sup> mois qui suivra l'ouverture de l'Agence Postale Communale (soit 3 fois l'indemnité différentielle de 855 € et un versement complémentaire de 2 435 €) pour aider au financement des travaux d'aménagement des locaux accueillant ce service

- 2- Par convention signée le 20 janvier 2010 la commune s'engage à ouvrir et gérer une agence postale communale point de contact du réseau de La Poste avec une ouverture au public minimum de 60 heures par mois et, en contre partie, la Poste s'engage à fournir les équipements et le matériel nécessaire au fonctionnement de l'Agence ainsi qu'à verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 855 € ; indemnité revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier servant à aider au paiement de la rémunération de l'agent et des charges y afférente, du coût (amortissement et assurance) des frais de fonctionnement et d'entretien du local
- 3- Que la convention mentionnée ci-dessus est signée pour 9 ans, renouvelable une fois pour la même durée, et qu'elle est réexaminée au terme de chaque période de 3 ans.

Après délibération le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, à main levée :

- le versement de 5 000 € pour le financement des travaux
- les termes de la convention mentionnée ci-dessus
- le versement mensuel de l'indemnité compensatrice de 855 € en 2010.

## **IX- URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### ***A- Lotissement les Margallières- divers***

Les élus sont informés que le lotisseur souhaite rétrocéder les réseaux, les espaces verts et la voirie à la commune.

M. le Maire fait le point sur l'avancée des travaux d'aménagement et précise :

- qu'il reste des finitions à faire
- que certains terrains ne sont pas encore construits et que, de ce fait, il peut y avoir des dégradations lors des travaux de construction sur ces terrains.

M. LEGRAND Gérard fait part de ses interrogations à propos du coût de fonctionnement du système de récupération et d'évacuation des eaux pluviales et de leur reprise par la commune (les eaux pluviales sont recueillies dans une cuve enterrée puis envoyées vers le fossé à l'aide de 2 pompes). M. le Maire lui précise que cela fonctionne comme les pompes du réseau d'assainissement eaux usées.

Il demande si la responsabilité de la commune serait engagée en cas d'inondation des habitations de ce lotissement sachant que le fossé situé en limite sud du lotissement n'est pas entretenu et que l'eau ne peut être évacuée correctement. M. le Maire précise que les eaux qui arrivent dans ce fossé viennent des champs, que le fossé devra être nettoyé régulièrement par son propriétaire et qu'il ne doit pas y avoir de risque d'inondation sachant, en outre, que les habitations doivent respecter des prescriptions de hauteur minimale de rez-de-chaussée fini et que les eaux pluviales du lotissement sont évacuées vers l'installation mentionnée ci-dessus.

Les élus décident de renoncer au droit de préemption de la commune sur les 3 lots à bâtir restants ouverts à la vente et prévus en Pass Foncier.

### ***B- Lotissement les Margallières- rétrocession***

M. le Maire informe les élus que, pour le lotissement des Margallières, la société SCAM (lotisseur) souhaite procéder assez rapidement à la rétrocession des voiries, réseaux, espaces verts et espaces publics à la commune moyennant le prix de 1 €.

Il donne la liste des parcelles concernées par la dite rétrocession, à savoir :

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				Ha	A	ca
B	961	Les Margallières	sol	0	2	40
B	962	Les Margallières	sol	0	1	71
B	963	Les Margallières	sol	0	21	93
B	965	Les Margallières	sol	0	8	64
B	966	Les Margallières	sol	0	4	15
B	967	Les Margallières	sol	0	12	49
B	964	Les Margallières	sol	0	3	9
			TOTAL	0	54	41

Il ajoute qu'il reste des finitions à effectuer et que certains terrains ne sont pas encore construits.

Il propose de ce fait d'envisager d'accepter la dite rétrocession mais de l'assortir des conditions suivantes :

- obtention du certificat d'achèvement des travaux
- obligation de remise en état par le lotisseur et à ses frais des biens objet de la rétrocession qui subiraient des dégradations liées aux travaux de construction des habitations monofamiliales sur les 4 lots non encore construits : engagement qui serait pris jusqu'à l'expiration d'une période de 3 mois à compter de l'achèvement des travaux de construction
- consignation par voie de sequestre d'une somme suffisamment élevée à cet effet (3000 € par lot restant à construire).

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, sous réserve des conditions mentionnées précédemment, autorise M. le Maire :

- 1- à accepter la reprise des parcelles ci-dessus mentionnées qui concernent les voiries, réseaux, espaces verts et espaces publics du lotissement dit des Margallières
- 2- à signer tous actes et documents afférent à cette rétrocession-acquisition
- 3- à verser la somme de 1 € à la société SCAM ; somme représentant le prix de cession des parcelles précitées
- 4- à signer la convention de transfert des charges.

## **X- TRAVAUX COMMUNAUX**

### ***A- Eclairage public***

Les élus prennent connaissance de l'offre de remise en état et/ou de remplacement des luminaires des rampes de pont et de l'Impasse du Sabot. Les élus hésitent entre les modèles Logo et Calicio. Ils demandent une offre chiffrée et un descriptif plus précis ; le choix définitif du matériel se fera lors du prochain conseil municipal.

### ***B- Bloc sanitaires***

M. le Maire fait le point sur résultats de la consultation concernant les travaux de construction du bloc sanitaires de l'école primaire qui s'établi comme suit :

Candidats		Montant HT	TVA	Montant TTC
1 - BELIN	Lot N°1 - Terrassements	15 406,70 €	3 019,71 €	18 426,41 €
2 - COGNARD	Lot N°2 - Gros-œuvre- Plâtrerie- Carrelage-	29 456,00 €	5 773,38 €	35 229,38 €
3 - MERLOT	Lot N°3 Charpente-Bardage-Couverture-	41 042,40 €	8 044,31 €	49 086,71 €
4 - MSH	Lot N°4 Menuiseries Extérieures	7 513,00 €	1 472,55 €	8 985,55 €
5 - PLANISO	Lot N°5 Faux plafond	1 080,00 €	211,68 €	1 291,68 €
6 - SANI-CLIM	Lot N°6 Plomberie sanitaires	7 985,85 €	1 565,23 €	9 551,08 €
7 - CLAVEAU	Lot N°7 Électricité	7 914,40 €	1 551,22 €	9 465,62 €
8 - PINXIL	Lot N°8 Peinture	2 518,00 €	493,53 €	3 011,53 €
9-TOTAL	options comprises	112 916,35 €	22 131,60 €	135 047,95 €

Il précise que le coût de ces travaux avait été estimé par le maître d'œuvre à 92 759,32 € H.T. alors que le montant réel après consultation des entreprises s'établi à 112 916,35 €.

Il propose d'envisager la signature d'un avenant au dit contrat de maîtrise d'œuvre pour une plus value d'honoraires de 1 773,82 € H.T. soit TTC 2 121,49 €.

Il ajoute que les travaux doivent commencer début avril, pendant les vacances scolaires pour le gros œuvre notamment.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre afférent à ces travaux.

### ***C- Commission des bâtiments***

La commission présente aux élus la liste des divers travaux à envisager, à savoir :

- Logement locatifs n°1 : les travaux de réaménagement côté jardin seront effectués dans le cadre d'un programme complet de réhabilitation en 2012.
- Eglise : des infiltrations ont été constatées au niveau de la porte d'entrée. La réfection de cette dernière est à envisager.
- Bibliothèque : il faut repeindre ou remplacer le logo et faire finir les travaux liés aux dégâts de la tempête 2009.
- Mairie : pour les fenêtres, M. le Maire propose une rénovation plutôt qu'une réparation - la remise aux normes de l'installation électrique est à envisager.
- Salle polyvalente : Les douches ont été refaites. Des travaux de peinture sont prévus pour l'automne. M. LUCIER signale un problème au niveau de la porte des douches de gauche et M. LEGRAND précise que le parquet donne des signes de faiblesse.

M. le Maire informe les élus que le club de Volley demande une aide pour le traçage des terrains de jeu pour une activité badminton de 2600 € H.T. Il propose de solliciter la communauté de communes.

Les élus sont informés que la peinture des murs extérieurs de la salle polyvalente (1 seule couche) ne lui convient pas et qu'il a demandé la réalisation d'une seconde couche de peinture.

### ***D- Commission voirie***

Une liste de travaux de désherbage, de réfection de chaussée et d'aménagement pour le parking du stade a été arrêtée par la commission. Il y a lieu de prendre contract avec des entreprises de travaux publics pour faire effectuer une partie des travaux envisagés.

### ***E- Fossés d'assainissement***

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu d'inscrire au programme d'entretien 2010, les travaux demandés en 2009 et qui n'ont pas été réalisés. Il demande d'y ajouter le ou les fossés nécessitant des travaux de curage après accord des propriétaires riverains.

## **XI- ORDURES MENAGERES- PROJET D'INCINERATEUR**

M. le Maire rappelle que ce projet, qui lui semble avoir été très travaillé en ce qui concerne l'option incinérateur, fait débat au sein du SMICTOM. Il ajoute que:

- toutes les filières de traitement et/ou de valorisation n'ont pas été étudiées
- les opposants ne proposent pas de contre projet
- l'usine d'incinération du Chinonais a toujours été entretenue et mise aux normes ce qui représente un coût important pour le contribuable
- l'agglomération de Tours s'est contentée jusqu'ici d'une mise en décharge de ses déchets
- il faudra déterminer s'il vaut mieux réaliser une grosse unité de traitement ou plusieurs petites unités dans le département ainsi que leur localisation
- il n'est pas agréable de vivre près des décharges actuelles
- il n'y a pas de risque zéro ni de zéro pollution.

## **XII- REUNIONS A VENIR**

- Remise des « Coups de Cœur »
- CCAS
- Conseil Municipal

**Samedi 27 mars à partir de 14h30** à Pouzay

**Mardi 6 avril à 18h00** à la mairie

**Vendredi 30 avril à 20h00** à la mairie

## **XIII- QUESTIONS DIVERSES**

1. En réponse à la question de Philippe. LAFARGE il est précisé que l'aide pour les Centre de Loisirs sans Hébergement est versée par le CCAS directement à chaque centre sur facture.
2. Olivier MESNARD donne le résultat de l'étude et des calculs qu'il a fait à propos de l'écluse située à la sortie est de l'agglomération. M. le Maire précise que les véhicules entrants doivent prévoir de s'arrêter systématiquement. Il ajoute que la seconde tranche va être mise en œuvre prochainement avec une amélioration de la signalisation.
3. Isabelle DUFRAISSE demande ce qu'il est prévu pour la haie en centre bourg et le long de la voie ferrée. Cette dernière va être taillée dans l'immédiat et arrachée à l'avenir.

Le Maire :

Le ou la Secrétaire de séance :

Les autres membres :